DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf.: CV/D329

Séance du 23 février 2012 - Convocation du 16 février 2012

Compte rendu affiché le 2 mars 2012

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents: M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme

LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. AUROY, Mme GOYON, Mme MARMONIER, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, MIle COIN, MIle FERNANDES, M. MARTIN-RABAUD, Mme

ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS, M. FODDIS.

Absents représentés Mme RIVE-OLLIVIER par Mme SORREL-DUNAND, M. VALETTE par M.

CHRETIN, Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, Mme CHIGNARD par Mile FERNANDES, Mile ROGER par Mile COIN, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, M. FODDIS par

Mme ORIOL.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Vallon des Torrières - Demande de subvention

La Commune de Neuville-sur-Saône est gestionnaire du site du Vallon des Torrières, désigné en "Espace Naturel Sensible" par le Conseil Général du Rhône et bénéficiaire d'un "Projet Nature" du Grand Lyon. La Commune a par ailleurs été mandatée par les communes de Genay et Montanay pour participer au plan de gestion et de mise en valeur. Le Comité de pilotage regroupant des représentants de l'ensemble des partenaires a établi une proposition de programmation pour l'année 2012 qui est soumise au Conseil Municipal.

Le programme d'action pour l'année 2012 désigne les axes prioritaires suivants :

- 1. Assistance à maîtrise d'ouvrage: afin d'assurer la coordination du projet Nature et d'assister la Commune pour l'avancement du programme d'actions.
- 2. Animations scolaires : sensibiliser le public scolaire à l'observation de la nature et à la protection de l'environnement
- 3. Restauration et entretien des sentiers : restaurer et sécuriser les chemins balisés ; restaurer les éléments du patrimoine naturel et vernaculaire le long des sentiers ; suppression des décharges sauvages.
- 4. Réfection du Chemin des Mares

La proposition de Projet nature pour 2012 s'élève à 32 160.80 € TTC pour les projets de fonctionnement avec les participations suivantes : Grand Lyon (12 618.00 €), Conseil Général du Rhône (11 904.32 €), Commune de Neuville-sur-Saône (7 638.48 €). Par ailleurs, il sera également procédé à une étude et un suivi de l'avifaune qui seront pris en charge par le Grand Lyon.

Pour l'action investissement, réfection chemin des Mares, dont le montant s'élève à 8 970 € TTC, les participations se répartissent entre Conseil Général du Rhône : 3 000 € ; Grand Lyon : 4 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n°85-703 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique,
- VU la loi du 6 février 1992,
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2007,
- VU le plan de gestion et de mise en valeur de l'Espace Naturel Sensible du Vallon des Torrières,
- VU l'avis du Comité de pilotage,
- VU le Budget communal,
- ADOPTE la programmation 2012 du Projet Nature du Vallon des Torrières comme présentée ci-dessus, son budget prévisionnel et la participation des partenaires,
- DIT que les crédits sont prévus au Budget communal,
- AUTORISE M. le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision et notamment la signature des renouvellements de conventions et de tout document avec les partenaires du projet.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme, Neuville, le 23 février 2012 Le Maire, Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 27/02/2012
- Publication ou affichage le 27/02/2012
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 28 février 2012 Jean-Claude OLLIVIER, Maire.